

NOS HONORAIRES

Mise à jour au 01/01/2019

Transaction Habitation - Murs locaux commerciaux – Murs bureaux

Mandats de Vente avec honoraires à la charge du vendeur
Mandats de Vente avec honoraires à la charge de l'acquéreur
Mandats de recherche (honoraires à la charge de l'acquéreur)

Prix de vente		Honoraires T.T.C
de	à	
0 €	75 000 €	10 % du prix de vente
75 001 €	150 000 €	7 500 €
150 001 €	750 000 €	5 % du prix de vente
750 001 €	1 000 000 €	4 % du prix de vente
Plus de 1 000 000 €		3,5 % du prix de vente

Mandats de vente avec honoraires partagés entre le vendeur et l'acquéreur : 50% du barème ci-dessus pour chacune des parties

Barème non cumulatif – Taux de TVA en vigueur 20%

Transaction droit au bail – Fond de commerce

Mandats de Vente avec honoraires à la charge du vendeur
Mandats de Vente avec honoraires à la charge de l'acquéreur

6% TTC du prix de vente TTC avec un minimum de 7.000 € TTC
Honoraires à la charge du vendeur – Taux de TVA en vigueur 20%

En l'absence de précision complémentaire, les prix affichés sur les annonces s'entendent honoraires compris à la charge du vendeur.

Location habitation :

→ Part locataire :

- organisation des visites, constitution du dossier, rédaction du bail : 10 € TTC/m²
- établissement de l'état des lieux : 3 € TTC/m²
- Avenant bail : 25€ TTC

→ Part bailleur :

- organisation des visites, constitution du dossier, rédaction du bail : 10 € TTC/m²
- établissement de l'état des lieux : 3 € TTC/m²
- honoraires d'entremise et de négociation : 200 € TTC (l'ensemble ne pouvant pas excéder le montant du loyer mensuel charges comprises)
- Avenant bail : 25€ TTC

Gestion locative :

- Honoraires de gestion mensuels : 6,9% TTC du loyer charges comprises
- Frais de bureau mensuels : 5€ TTC
- Garantie loyers impayés (option) : 2% TTC du loyer charges comprises
- Assurance Habitation Propriétaire Non Occupant (option) : 35€ annuel par lot
- Assurance protection juridique (option) : 70€ TTC annuel par lot

Taux de TVA en vigueur : 20%

Rhône Patrimoine, 75 rue de Trion, 69005 LYON. SARL au capital de 7.600€. RCS 490831724 Lyon. CPI 69012018 000 028 632 délivrée par la CCI de Lyon. Garantie par GALIAN, 89 rue de la Boétie 75008 PARIS sous le n°28869E pour un montant de 120.000 €. Compte séquestre n°01967007001 ouvert auprès de la Banque Monte Paschi. Franchisé indépendant membre du réseau Stéphane Plaza Immobilier.

Article 52 Décret n°72-678 du 20 juillet 1972 fixant les conditions d'application de la loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 modifié par DÉCRET n°2015-702 du 19 juin 2015 - art. 16 : Tous les versements ou remises doivent donner lieu à la délivrance d'un reçu. Ce reçu est conforme à un modèle fixé par arrêté du ministre chargé de l'économie. Un double du reçu demeure dans un carnet de reçus. Cet arrêté fixe également les mentions que le reçu devra contenir. Le garant peut demander qu'un double de chaque reçu lui soit adressé. Le titulaire du registre-répertoire peut, sous sa responsabilité et sous réserve des stipulations du contrat qui accorde la garantie, remettre des carnets de reçus à des personnes agissant pour son compte et titulaires du récépissé ou de l'attestation prévus aux articles 8 et 9 ci-dessus. Le titulaire du registre-répertoire doit porter sur un état spécial la date de la mise en service de chaque carnet de reçus en précisant son numéro, ainsi que, le cas échéant, le nom, la qualité de son détenteur, ainsi que le numéro du récépissé ou de l'attestation. Les versements ou remises reçus par ces personnes doivent être mentionnés sur le registre-répertoire de celui pour le compte duquel elles détiennent les carnets, dans les cinq jours francs de la délivrance du reçu.